



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des retraites

Question écrite n° 49794

Texte de la question

M. Bernard Seux attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les menaces qui pesent sur le régime de retraite par répartition. Les versements aux fonds de pension échappant à l'assiette des prélèvements sociaux, les régimes de retraite par répartition sans parler de la prévoyance, sont gravement menacés. Ce dispositif contrevient aux engagements pris dans la loi de juillet 1994, aux termes de laquelle « Toute nouvelle exonération de cotisation décidée par le pouvoir serait compensée par l'Etat ». Il n'est pas juste qu'un produit d'épargne, qui par définition ne s'adresse qu'à une partie de la population, puisse bénéficier de l'exonération des cotisations, au détriment des régimes obligatoires qui eux concernent toute la population, notamment la moins favorisée. Il lui demande d'une part quelles sont les intentions réelles du Gouvernement en matière de retraite et, d'autre part, s'il compte maintenir cette disposition.

Données clés

Auteur : [M. Seux Bernard](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49794

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1495